

AFRIQUIA GAZ SA

Société anonyme au capital de 343 750 000 dirhams

Siège social : Rue Ibnou El Ouennane (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 68.545

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « AFRIQUIA GAZ » SA au capital de 343 750 000 dirhams, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 21 mars 2024 à 11 heures, chez Akwa Group à l'immeuble Tafraouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice précité ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19 ;
- Approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.afriquiagaz.com).

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-19.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle prévue le 21 mars 2024

Première résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture respective du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale ordinaire approuve tels qu'ils lui sont présentés lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 520 636 989,89 dirhams, comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Résultat net de l'exercice | 520 636 989,89 |
| + Report à nouveau antérieur | 874 333 761,73 |
| Résultat distribuable (*) | 1 394 970 751,62 |
| - Dividendes à distribuer | 481 250 000,00 |
| = Solde à reporter à nouveau | 913 720 751,62 |
| Nombre actions | 3 437 500 |
| Dividende/action | 140 |

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10 % du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera ainsi distribué un dividende de 140 dirhams par action.

L'Assemblée Générale donne par ailleurs tous pouvoirs à Monsieur le Président Directeur Général pour fixer- dans le délai prévu par la loi- la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme de 2 000 000 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2024.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20, l'assemblée générale ordinaire déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requis en pareille matière ou prévus par la loi.

BILAN ACTIF (modèle normal)

Exercice clos le: 31/12/2023

Table of the Balance Sheet (Actif) with columns for Brut, Amortissements et provisions, and Net for both the current and previous exercises.

BILAN PASSIF (modèle normal)

Exercice clos le: 31/12/2023

Table of the Balance Sheet (Passif) categorized by Financial Permanence (Financement permanent) and Treasury (Trésorerie), with columns for Exercice and Exercice précédent.

- (1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire + déficitaire

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes) (modèle normal)

Exercice clos le: 31/12/2023

Table of the Profit and Loss Statement (Compte de produits et charges) with columns for Natures, Propres à l'exercice, Concernant les exercices précédents, and TOTAUX DE L'EXERCICE.

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; Diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

Audit report and certificate section including logos for BDO and elyx consulting, the title 'Rapport général des commissaires aux comptes', and the main text of the audit opinion.

| ACTIF (en milliers de dirhams) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------------|-------------------|
| Écart d'acquisition | 625 289 | 625 289 |
| Immobilisations incorporelles | 2 329 | 2 967 |
| Immobilisations corporelles | 3 397 180 | 3 438 229 |
| Droit d'utilisation de l'actif | 596 686 | 432 640 |
| Immobilisations financières | 41 828 | 41 376 |
| Titres mis en équivalence | 387 973 | 389 638 |
| Autres immobilisations financières | 837 | 7 307 |
| Actif immobilisé | 5 052 122 | 4 937 446 |
| Autres actifs non courants | 129 601 | 103 547 |
| Impôts différés actifs | 284 038 | 274 300 |
| Total des autres actifs non courants | 413 639 | 377 847 |
| Total actif non courant | 5 465 761 | 5 315 293 |
| Stocks | 450 286 | 806 382 |
| Clients | 706 069 | 723 063 |
| Actif d'impôt exigible | 26 255 | 14 225 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 1 476 740 | 2 572 579 |
| Actifs d'exploitation | 2 659 350 | 4 116 249 |
| Titres de placement | | |
| Trésorerie actif | 693 331 | 579 079 |
| Total des actifs courants | 3 352 681 | 4 695 328 |
| Total actif | 8 818 442 | 10 010 621 |

| PASSIF (en milliers de dirhams) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------------|-------------------|
| Capital | 343 750 | 343 750 |
| Prime d'émission | 842 674 | 842 674 |
| Réserves consolidées | 1 304 033 | 1 268 397 |
| Résultat consolidé | 481 467 | 516 887 |
| Total capitaux propres part du groupe | 2 971 924 | 2 971 708 |
| Intérêts minoritaires | 3 | 3 |
| Total capitaux propres | 2 971 927 | 2 971 711 |
| Dettes de financement à plus d'un an | 893 658 | 786 758 |
| Autres passifs non courants | 689 128 | 676 260 |
| Impôts différés - Passif | 15 582 | 31 749 |
| Total des passifs non courants | 1 598 368 | 1 494 767 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 656 373 | 4 518 078 |
| Dettes de financement à moins d'un an | 113 874 | 80 797 |
| Passif d'impôt exigible | 1 545 | 1 050 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 443 025 | 500 362 |
| Dettes d'exploitation | 4 214 817 | 5 100 287 |
| Trésorerie et équivalents | 33 330 | 443 856 |
| Total des passifs courants | 4 248 147 | 5 544 143 |
| Total passif | 8 818 442 | 10 010 621 |

| CPC (en milliers de dirhams) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Produits des activités ordinaires | 8 257 014 | 9 510 065 |
| Autres produits | 31 038 | 31 579 |
| Coût des biens et services vendus | (6 205 255) | (7 656 209) |
| Charges de personnel | (212 610) | (190 815) |
| Autres charges et produits d'exploitation | (680 155) | (441 849) |
| Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements | 1 190 032 | 1 252 771 |
| Dotations aux amortissements | (375 032) | (370 847) |
| Résultat opérationnel | 815 000 | 881 924 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 575 | 10 538 |
| Coût de l'endettement financier brut | (149 289) | (106 321) |
| Coût de l'endettement financier net | (136 714) | (95 783) |
| Autres charges et produits financiers | (5 523) | (31 593) |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 672 763 | 754 548 |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 71 824 | 58 618 |
| Impôts sur les résultats | (263 120) | (296 279) |
| Résultat net consolidé | 481 467 | 516 887 |
| Autres charges et produits | - | (12 367) |
| Résultat global de la période | 481 467 | 504 520 |
| Part du groupe | 481 467 | 504 520 |
| Résultat dilué par action en DH | - | - |
| Résultat par action (en MAD) | - | - |
| Résultat net-Part du groupe | 481 467 | 516 887 |
| Dont parts minoritaires | - | - |
| Résultat net par action en DH | 140 | 150 |
| Résultat dilué par action en DH | 140 | 150 |

23, rue Brahim Lemtouni - Quartier Oudjda
20410 - Casablanca
Téléphone : +212 5 22 29 33 04

Aux Actionnaires
AFRIQUIA GAZ S.A.
Rue Ibnou El Ouennane
Ain Sebba
CASABLANCA

5 rue Mohamed FAHRI, Appartement 32
Espace 50, Immeuble Géométrie
20000 Casablanca
Téléphone : +212 5 22 22 26 93

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concrets et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 14 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Elyx Consulting

Note 2: Périmètre et méthode de consolidation

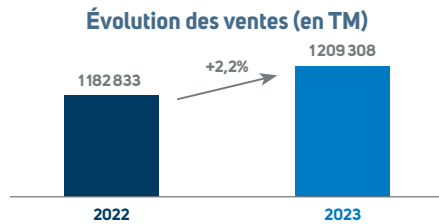
À la date du 31 décembre 2022 et du 31 décembre 2023, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

| Titres | Au 31 décembre 2023 | | | Au 31 décembre 2022 | | |
|-----------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Pourcentage d'intérêt | Pourcentage de contrôle | Méthode de consolidation | Pourcentage d'intérêt | Pourcentage de contrôle | Méthode de consolidation |
| Afriquia Gaz | 100 % | 100 % | Intégration globale | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| Sodipit | 100 % | 100 % | Intégration globale | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| National Gaz | 100 % | 100 % | Intégration globale | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| Dragon Gaz | 100 % | 100 % | Intégration globale | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| Salam Gaz | 20 % | 20 % | Mise en équivalence | 20 % | 20 % | Mise en équivalence |
| Gazafric | 50 % | 50 % | Mise en équivalence | 50 % | 50 % | Mise en équivalence |
| Stogaz | 50 % | 50 % | Mise en équivalence | 50 % | 50 % | Mise en équivalence |
| Omnium Stockage | 100 % | 100 % | Intégration globale | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| Proactis | 25 % | 25 % | Mise en équivalence | 25 % | 25 % | Mise en équivalence |
| Akwa Africa | 17 % | 17 % | Mise en équivalence | 17 % | 17 % | Mise en équivalence |
| Afri mobility | 20 % | 20 % | Mise en équivalence | 20 % | 20 % | Mise en équivalence |

RÉSULTATS ANNUELS 2023

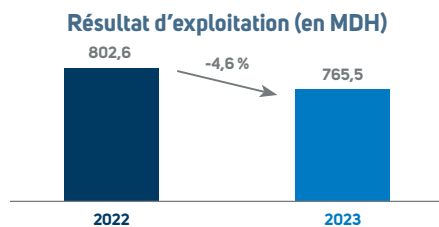
Le Conseil d'Administration d'Afrique Gaz, réuni le 7 février 2024, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2023 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

TONNAGE

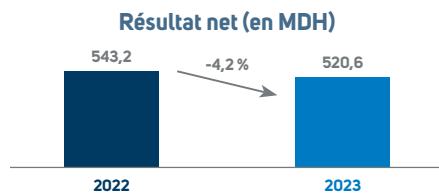


Les tonnages distribués par AFRIQUIA GAZ en 2023 progressent de **2,2 %** à **1 209 308** tonnes. Cette performance traduit l'effort commercial continu déployé par la société.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX



Le résultat d'exploitation s'élève à **765,5 MDH**, soit une diminution de **4,6 %** par rapport à l'exercice 2022. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation des autres charges externes et des dotations d'exploitation.



Dans le même sillage, le résultat net a régressé de **4,2 %** par rapport à l'exercice 2022 pour s'inscrire à **520,6 MDH**.

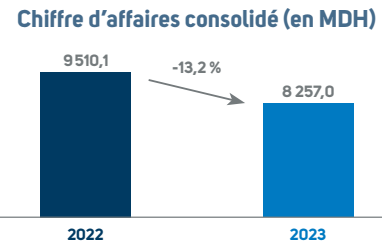
INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

| En Mdh | 31/12/2022 | 31/12/2023 | Variation en % |
|-----------------------|------------|------------|----------------|
| Fonds propres sociaux | 3 101 | 3 141 | +1,3 % |
| Total bilan social | 9 065 | 7 916 | -12,7 % |

Les fonds propres ont connu une hausse de **1,3 %** et s'élèvent à **3,14** milliards de dirhams contre **3,10** milliards de dirhams en 2022.

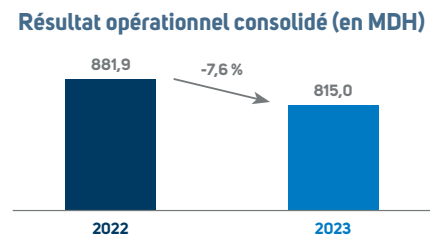
Quant au total bilan, il décroît de **-12,7 %** pour s'afficher à **7,91** milliards de dirhams.

INDICATEURS BILANCIELS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

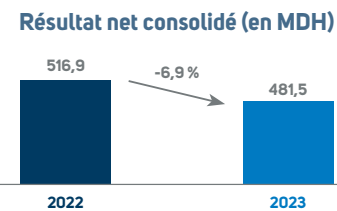


En termes de situation consolidée, AFRIQUIA GAZ enregistre un chiffre d'affaires en diminution de **13,2 %** par rapport à l'année 2022, pour s'inscrire à **8 257,0 MDH**.

Cette baisse est imputable à la contraction du prix de reprise.



Le résultat opérationnel consolidé s'affiche quant à lui à **815,0 MDH** contre **881,9 MDH** par rapport à 2022. Cette baisse résulte de l'impact du don octroyé à hauteur de 220 MDH au Fonds Spécial dédié à la gestion des effets du séisme.



Dans la même lignée, le résultat net consolidé se contracte dans les mêmes proportions et s'inscrit à **481,5 MDH** pour l'année 2023.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

| En Mdh | 31/12/2022 | 31/12/2023 | Variation en % |
|--------------------------|------------|------------|----------------|
| Fonds propres consolidés | 2 971,9 | 2 971,7 | +0,01 % |
| Total bilan consolidé | 10 010 | 8 818 | -11,9 % |

Les fonds propres consolidés se stabilisent à **2,97** milliards de dirhams en 2023. Quant au total du bilan, il régresse de **11,9 %** pour s'afficher à **8,8** milliards de dirhams.

PERSPECTIVES

AFRIQUIA GAZ reste confiante quant à sa capacité à faire progresser ses résultats opérationnels et financiers, à travers la poursuite de la dynamique commerciale et l'optimisation des moyens mis en œuvre pour sa croissance.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration escompte proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires un Dividende par action de 140 DH.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

| En Dh | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------|------------|------------|
| Bénéfice par action | 151,46 | 158,90 |
| Dividende par action | 140 | 140 |

Le rapport financier annuel 2023 est disponible sur notre site internet: <http://www.afriquiagaz.com/index.php/communiqués-de-presse>